# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2008

\_\_\_\_\_

### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 144

présenté par

Mme Reynaud, M. Brottes, Mme Massat, Mme Coutelle, M. Gaubert, Mme Gaillard, M. Tourtelier, M. Jung, M. Fruteau, Mme Lebranchu, M. Launay, Mme Batho et Mme Girardin et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 63 de cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la possibilité d'une réparation du sol par régénération naturelle. La généralisation de cette possibilité pourrait aboutir à des mesures de réparation à minima.